



Pas d'interdiction sur les néonicotinoïdes : les abeilles et les betteraves peuvent vivre ensemble !

Lundi 23 avril 2018, Bruxelles - Vendredi prochain, les États membres européens se prononceront probablement dans le cadre de la SCOPAFF sur l'interdiction ou non de trois matières actives présentes dans certains produits phytosanitaires en raison de leur impact éventuel sur la santé des abeilles. Les trois matières actives en question appartiennent à la famille des néonicotinoïdes et sont cruciales pour la culture de la betterave et de la chicorée en Belgique. En cas d'interdiction, la Confédération des Betteraviers Belges (CBB) demande certainement une exception pour ces deux cultures.

Certaines études souligneraient le danger de l'utilisation des néonicotinoïdes sur les cultures qui suivent les betteraves et avec lesquelles les abeilles peuvent potentiellement entrer en contact. D'autres études indiqueraient que ce risque est minime, voire inexistant. Quoiqu'il en soit, certains politiciens se sont prononcés pour une interdiction européenne des néonicotinoïdes.

Leur abandon dans l'enrobage des semences de betteraves sucrières et de chicorées pourrait avoir de graves conséquences pour les betteraviers belges. Les néonicotinoïdes sont actuellement la meilleure protection disponible contre la jaunisse ; une maladie très présente dans nos régions qui peut entraîner plus de 50 % de pertes de récolte en betteraves et en chicorées. Cette perte de revenus viendrait s'ajouter à des conditions de marché déjà difficiles, suite à la suppression des quotas et du prix minimum européens depuis septembre 2017.

De plus, il n'existe aucun traitement alternatif valable, ni actuellement, ni à moyen terme. Pour les abeilles, les autres pollinisateurs et les insectes utiles, une interdiction constituerait tout simplement un recul, car le traitement des semences devrait être remplacé par des traitements insecticides répétés sur les feuilles. Ceux-ci ne sont pas très efficaces contre les pucerons de la jaunisse en raison des résistances. Les pulvérisations foliaires sont non seulement plus risquées pour les utilisateurs, les pollinisateurs, les insectes utiles et l'environnement, mais aussi moins efficaces.

« Nous devons également considérer les conséquences dans un contexte plus large », déclare Peter Haegeman, secrétaire général de la CBB. « En raison de la grande sensibilité à la jaunisse dans notre pays, l'abandon des néonicotinoïdes porterait un coup dur à la culture de betteraves sucrières et de chicorées et hypothéquerait même la survie des sucreries. Cette interdiction mettrait également en péril la culture de la betterave fourragère, ce qui réduirait l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles. Elle risquerait également de porter un coup d'arrêt aux projets de production de biogaz à partir de betteraves. »

La CBB souhaite donc le maintien de l'autorisation des néonicotinoïdes dans l'enrobage des semences de betterave sucrière et de chicorée. Les études actuellement disponibles ne prouvent pas les risques de cette utilisation de néonicotinoïdes pour les abeilles et les autres pollinisateurs. En même temps, elle demande la poursuite de l'amélioration des techniques d'utilisation des néonicotinoïdes dans l'enrobage des semences ainsi que le soutien des autorités vis-à-vis de la recherche de solutions alternatives (aussi bien en matière de protection phytosanitaire qu'en amélioration génétique de la betterave et de la chicorée).

Contact :

Peter Haegeman, Secrétaire général CBB, +32 496 555 311, peter.haegeman@cbb.be

La Confédération des Betteraviers Belges (CBB) est l'organisation professionnelle officielle qui réunit plus de 7.500 planteurs de betteraves belges. Elle représente et défend les intérêts professionnels des betteraviers belges au niveau local, régional et national, en Belgique comme sur le plan international à travers la CIBE (Confédération Internationale des Betteraviers Européens) et la AMPBCS (Association Mondiale des Planteurs de Betteraves et de Canne à sucre).